

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

NOUS DU DÉPARTEMENT : 10 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

ANTINOMIE SOCIALE

Depuis quelques années, nous donnons au monde un spectacle qui est bien fait pour remplir de tristesse et d'amertume toutes les âmes véritablement françaises, tous les citoyens, dignes de ce nom, qui placent l'intérêt général au-dessus des ambitions personnelles, des mesquines querelles de coteries et qui prennent la peine de songer à l'avenir de la nation.

En voyant ce qui se passe, on est tenté de s'écrier comme Hamlet : « Il y a quelque chose de pourri dans le grand pays de France. »

Cette pourriture, depuis quelque temps, s'étale de plus en plus au grand jour, se diluant, s'épandant, dans toutes les classes de la société, achevant de corrompre ce qui en restait encore de sain et de propre.

On était habitué à considérer l'armée et la magistrature comme des sanctuaires de l'honneur et de la justice, comme les défenseurs incorruptibles du droit et du grand principe d'autorité sans lequel aucun gouvernement n'est possible.

Et voilà que la confiance que l'on avait en ces deux forces sociales se trouve fortement ébranlée par des faits qu'il serait oiseux de rappeler ici et qui, en jetant un trouble profond dans les esprits vraiment français, y ont, en même temps creusé un abîme d'amertume.

Ce n'est peut-être pas encore du dégoût ; mais il n'est pas douteux que, pour peu que cela continue, le dégoût finira par monter aux lèvres de cette partie du public qui a conservé au fond de son cœur la saine notion du droit et de la justice et qui place, avant tout et au-dessus de tout, l'amour désintéressé de la patrie et le souci de sa grandeur.

Ceux-là, heureusement, pour notre pays, sont les plus nombreux, — s'il en était autrement il faudrait désespérer de son avenir. — Ceux-là, disons-le hautement, se renferment principalement dans les rangs de la classe ouvrière où les déplorables résultats d'une éducation faussée par l'hypocrisie cléricalle et la stupide adoration du veau d'or, n'ont pas encore étioilé les âmes et taré les consciences.

Il est hors de doute que la crise redoutable que traverse la France est la conséquence logique de la faiblesse que ses gouvernants ont toujours montrée à l'égard du cléricalisme. Comprenant qu'il n'avait rien à redouter de nos gouvernants, le cléricalisme a rallié sous sa bannière tous les adversaires de la démocratie ; et maintenant il les pousse à la lutte ; il lève le masque.

Voilà comment il est donné au pays de voir des généraux politiques ergoteurs et des magistrats sortis des jésuitières et formés par elles, conspirer contre les institutions que le pays s'est librement données.

Ces gens-là prennent leur mot d'ordre auprès du père Dulac ou autres, c'est-à-dire auprès des pires ennemis de la République. On le sait en haut lieu et l'on n'agit point, on ne sévit point ; au contraire, toutes les faveurs sont pour ces fervents disciples et amis des jésuites.

Et il en est ainsi depuis plus de trente ans.

Est-il étonnant, après cela, que le cléricalisme ait fait tant de progrès et qu'il soit si puissant ?

On le rencontre partout ; son influence se fait sentir non seulement dans l'armée et dans la magistrature, mais encore dans toutes les autres branches de notre administration. On ne sait rien lui refuser.

Que le clergé soit le maître dans ses églises, c'est bien. Mais quand il veut être le maître de notre armée, de notre magistrature, de notre administration, le gouvernement a le devoir de lui dire : halte-là, et de prendre des mesures efficaces pour s'opposer à ses envahissements.

Le cléricalisme, on ne saurait en douter aujourd'hui, c'est la plaie de la France ; c'est sa mort.

Pourquoi ? dira-t-on. Parce que entre le cléricalisme représentant le passé avec tous ses abus et ses dénis de justice et la démocratie représentant l'avenir, c'est-à-dire les idées de liberté, de progrès, de justice sociale, il y a contradiction, antinomie.

Le cléricalisme va dans un sens rétrograde, tandis que nos institutions politiques et civiles vont dans un sens opposé. Suppliee de Brunehaut liée à deux chevaux qui tirant dans un sens opposé doivent inévitablement finir par la démembrer.

Voilà le péril. Et malheureusement, nos politiciens ne veulent pas le voir.

C. R.

L'affaire Dreyfus

Une lettre de M. Chautemps

Dans une lettre adressée d'Eure-et-Loir à M. Quesnay de Beaurepaire, qui se proposait de l'appeler en témoignage, M. Chautemps, ancien ministre des colonies, dit :

« Si j'avais quelque chose d'utile à dire, j'aurais depuis longtemps considéré comme étant de mon devoir de parler et je n'aurais pas attendu d'être cité. »

« Je suis de ceux qui attendent respectueusement le verdict du conseil de guerre de Rennes, décidés à s'incliner devant le jugement qui sera rendu, quel qu'il soit. »

Encore une fausse nouvelle

Divers journaux ont publié le récit d'un voyage qu'aurait fait, il y a quelques temps à Berlin, une dame de l'aristocratie française, Mme la comtesse Greffulhe, dans le but d'apaiser l'empereur d'Allemagne, M. de Bulow et M. de Schwarzkoppen à produire des documents et des affirmations favorables au capitaine Dreyfus.

A un rédacteur du Temps qui a été chez Mme la comtesse Greffulhe s'informer de ce qu'il y avait d'exact dans l'histoire en question, on a répondu que ce récit est de pure imagination ; il témoigne d'une brillante fantaisie, mais il ne contient pas un mot de vrai.

Les témoins de la Défense

Voici la liste des témoins cités à la requête du capitaine Dreyfus :

- Le capitaine Lebrun-Renaud.
- M. Scheurer-Kestner, sénateur.
- M. Trarieux, sénateur.
- M. Bourgeois, professeur.
- M. Painlevé, maître de conférences à l'Ecole polytechnique.
- M. Jacques Hadamard, maître de conférences à l'Ecole normale.
- M. Bernard, ingénieur.

- M. Charles Mayet, publiciste.
- M. Defons-Lamotte, ingénieur.
- M. Bruyère, officier de réserve.
- M. Serge-Basset (Paul Ribon), publiciste.
- M. Charles Deffes, publiciste.
- M. Toms, commissaire spécial de police.
- Général Sébert, membre de l'Institut.
- Commandant Hartmann.
- Commandant Ducros.
- Capitaine Carvallo.
- Capitaine Freystæter.
- Commandant Forzinetti.

Les témoins de M. de Beaurepaire

Le Temps croit savoir que M^e Demange et M^e Labori vont demander au colonel Jouaust, président du conseil de guerre de Rennes, « pour mettre en évidence la vérité », d'entendre, par voies de commissions rogatoires, tous les témoins de M. Quesnay de Beaurepaire.

INFORMATIONS

Conseil des ministres

Les ministres se sont réunis mardi à l'Élysée sous la présidence de M. Loubet.

M. Delcassé quittera Paris demain pour Saint-Petersbourg, où il va rendre au comte Mourawieff la visite que le ministre des affaires étrangères de Russie lui a fait l'an dernier.

Sur la proposition du ministre des colonies, le président de la République a signé un décret relatif à la réorganisation du comité technique militaire des colonies et pays de protectorat, autres que l'Algérie et la Tunisie.

Ce comité sera composé, sous la présidence du ministre, de six officiers généraux appartenant aux armées de terre et de mer.

Le ministre du commerce a fait signer un décret examiné par le Conseil d'Etat, relatif à la réorganisation de l'administration centrale de son ministère. Il est créé une direction du travail et une division de l'assurance et de la prévoyance sociale.

Au sujet de la publication sensationnelle par l'Echo de Paris d'une interview de M. Mazeau, premier président de la Cour de cassation, se prononçant nettement contre l'interprétation donnée par le gouvernement à l'arrêt de la Cour de cassation, et soutenant, contrairement aux instructions de ce dernier transmises au Conseil de guerre, que l'arrêt de la Cour n'était nullement limitatif, le compte rendu du conseil dit textuellement :

« Le garde des sceaux a fait connaître au conseil la réponse faite par M. le premier président Mazeau, absent de Paris depuis plusieurs jours, à une demande d'explications au sujet d'une interview parue dans l'Echo de Paris. Il résulte de cette réponse que la conversation rapportée, qui n'était pas destinée à la publicité, a été reproduite d'une façon inexacte lui donnant une portée qu'elle n'avait pas. »

A la suite du compte rendu qui a été fait par le ministre de l'agriculture au sujet du développement de la fièvre aphteuse, le ministre de la guerre a proposé au conseil de limiter l'importance des manœuvres dans les localités où la présence du fleau les rendait particulièrement dangereuses. Il s'agit des départements du Nord, du Pas-de-Calais, de la Somme, la de Seine-Inférieure, de la Manche, de l'Aisne, de la Loire, du Rhône, de l'Ain, de Saône-et-Loire, de la Nièvre, du Jura, du Doubs, de la Haute-Marne.

Les ministres se réuniront vendredi en

conseil de cabinet et mardi 8 août en conseil des ministres, sous la présidence de M. Loubet, soit à Rambouillet, où le président de la République, accompagné de Mme Loubet et de ses enfants, va se rendre, soit à Paris, si les ministres étaient empêchés de s'absenter de Paris.

M. Loubet à Rambouillet

Le président de la République est arrivé mardi soir à Rambouillet. Il a été reçu par les autorités et le maire lui a souhaité la bienvenue. Mme Loubet, accompagnée de son fils, était arrivée à 5 h. 24.

France et Russie

L'empereur de Russie vient de conférer à M. Léon Bourgeois, premier délégué de France à la Conférence de la Haye, le cordon de Saint-Alexandre-Nevisky, Le baron d'Estournelles, second délégué français, a été nommé grand-croix de l'ordre de Saint-Stanislas.

Mort de M. Tirman

M. Tirman, sénateur des Ardennes, ancien gouverneur de l'Algérie, président du conseil d'administration de la Compagnie P. L. M., grand-croix de la Légion d'honneur, est mort hier matin, à onze heures, en sa propriété de La Ferté-près-Joigny (Yonne), des suites d'un refroidissement, à l'âge de soixante-deux ans.

M. Tirman avait été, en 1876, préfet du Puy-de-Dôme, et plus tard, après les élections du 14 octobre 1897, fut appelé à la préfecture des Bouches-du-Rhône, qu'il ne quitta que pour le Conseil d'Etat. En 1881, il remplaça M. Albert Grévy à la tête du gouvernement général de l'Algérie. Il démissionna en 1891 et fut élu sénateur des Ardennes en 1892. Il était inscrit à la gauche républicaine du Sénat.

Le cas de M. Weill

Le conseil académique a statué hier matin, sur le cas de M. le professeur Wiell, du lycée Voltaire.

M. Weil est puni d'une suspension de trois mois (vacances comprises) et de la suppression d'un tiers de son traitement durant la même époque.

Les Médailles des Epidémies

L'Officiel publie le décret suivant :

« La médaille d'honneur des épidémies correspond aux quatre degrés ci-après : bronze, argent, vermeil et or. »

« Les titulaires sont autorisés à porter la médaille suspendue à un ruban tricolore. Ce ruban est simple pour la médaille de bronze et d'argent ; il porte, pour la médaille de vermeil et d'or, une rosette également tricolore, dont le diamètre est fixé à un centimètre. »

« Nul ne peut obtenir la médaille de vermeil ou d'or s'il n'est déjà titulaire d'une médaille de bronze ou d'argent, ou s'il n'appartient à l'ordre de la Légion d'honneur. »

Manifestation Francophile

La Gazette de Franfort signale un incident qui s'est produit, ces jours derniers, dans la ville d'eaux de Kissuegén. La nouvelle que l'avis français l'Ibis avait visité le port de Gueestmunde provoqua parmi les baigneurs de cette ville de nombreux commentaires.

Le soir, l'orchestre qui jouait sur la promenade des Bains, fit figurer sur son programme l'ouverture de l'opéra de Robespierre, de Litolff, dans laquelle est intercalée la Marseillaise. L'exécution de ce morceau du programme donna matière à une manifestation.

